

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Octobre 2021

Contenu

elwatan- 11 OCTOBRE 2021 - Tamanrasset : Karèche retrouvera sa liberté le 19 octobre	3
liberte-algerie- 12 OCTOBRE 2021 - Une peine totale de 6 ans de prison pour Laâлами	4
liberte-algerie- 12 OCTOBRE 2021 - Des personnalités et des organisations se mobilisent pour RAJ	6
elwatan- 18 OCTOBRE 2021 - Tipaza : Deux ans de prison ferme pour Amira Bouraoui	7
liberte-algerie- 18 OCTOBRE 2021 - Près de 300 harraga secourus en mer par les Espagnols	8
Lesoirdalgerie.com - 18 OCTOBRE 2021 -Extinction de l'action publique à l'encontre de Karim Tabou.....	10
tsa-algerie.dz - 18 OCTOBRE 2021 - Grève annoncée dans l'Éducation nationale	111
elwatan- 18 OCTOBRE 2021 - Affaire Djabelkhir : procès reporté jusqu'à décision de la cour constitutionnelle	133
tsa-algerie.dz - 21 OCTOBRE 2021 - Emigration clandestine : 701 migrants interceptés en une semaine	144
tsa-algerie.dz - 21 OCTOBRE 2021 - L'ex-député du RCD Atmane Mazouz condamné à un an de prison	155
elwatan- 25 OCTOBRE 2021 - Détention provisoire prolongée pour Fethi Ghares.....	166
Lesoirdalgerie.com - 25 OCTOBRE 2021 –26 Syndicats chez le ministre de l'éducation, La fin du bras de fer ?	177
liberte-algerie- 29 OCTOBRE 2021 - Boumala libéré, Mohamed Mouloudj maintenu en prison ...	19

elwatan- 11 OCTOBRE 2021 - Tamanrasset : Karèche retrouvera sa liberté le 19 octobre



Le journaliste, Rabah Karèche, exerçant au quotidien « Liberté » a écopé, aujourd'hui, lundi 11 octobre, d'une condamnation de douze mois dont six mois ferme par la Cour de Tamanrasset. Il quittera donc la prison ce 19 octobre, après avoir purgé sa peine.

Lors du procès en appel, qui a eu lieu le 4 octobre dernier, le parquet avait requis 18 mois de prison ferme. Il était poursuivi pour « création d'un compte électronique consacré à la diffusion d'informations susceptibles de provoquer la ségrégation et la haine dans la société », « diffusion volontaire de fausses informations susceptibles d'attenter à l'ordre public » et « l'usage de divers moyens pour porter atteinte à la sûreté et l'unité nationale ».

Il lui est reproché notamment le fait de partager sur les réseaux sociaux ses articles publiés sur les colonnes du journal où il exerce.

Arrêté le 19 avril, Karèche avait été condamné, en première instance, le 12 août dernier, à un an de prison dont huit mois ferme.

liberte-algerie- 12 OCTOBRE 2021 - Une peine totale de 6 ans de prison pour Laâlami



La cour de Bordj Bou-Arréridj a confirmé, hier, dans des procès en appel, les jugements rendus en première instance condamnant à des peines de trois fois 2 ans de prison ferme (6 ans) et une amende totale de 500 000 DA, prononcées contre l'activiste du Hirak, Chems Eddine Laâlami, dit Brahim, poursuivi dans trois des affaires avec des chefs d'inculpation de "discrimination et discours de haine", "outrage à corps constitués", "utilisation de la force contre un agent de la force publique", a-t-on appris auprès de Me Zine Boukhari, l'un des avocats du collectif de la défense.

La sentence la plus lourde prononcée depuis le début des procès des activistes du Hirak a donc échoué au jeune militant Chems Eddine Laâlami, qui n'en finit d'ailleurs pas avec les procès. Les trois affaires ont été jugées en appel, la semaine passée, après plusieurs reports. Le parquet avait requis le durcissement des peines dans deux affaires et le maintien pour la troisième peine prononcée en première instance.

Le collectif des avocats estime, pour sa part, que le dossier d'accusation est vide et appelle à mettre fin à ce genre d'accusation et de condamnation. "Le procès est politique et les preuves ne sont pas fondées. La condamnation est très sévère et démesurée", dira l'avocat.

"Nous allons faire appel après concertation avec le condamné", tient-il à préciser. "Cette nouvelle condamnation confirme nos craintes", affirme un des avocats de la défense. "Brahim Laâlami est victime d'un acharnement judiciaire incompréhensible et contraire à l'État de droit. On veut qu'il soit un exemple pour les autres", dénonce-t-il.

"Brahim Laâlami paie pour ses positions politiques avec des accusations prêtes à l'emploi", soutient l'avocat et militant des droits humains, Me Belkacem.

Pour la défense, il ne fait aucun doute que “l’acharnement judiciaire s’explique par des considérations strictement politiques. Le pouvoir privilégie la méthode forte et répressive, par le biais de la justice, au lieu de créer des espaces de débat et de régulation ou d’encourager le dialogue entre gouvernants et gouvernés. Les verdicts et les conditions de détention de l’activiste ont été l’objet d’une critique de la part de sa famille et de ses amis.

Ces derniers dénoncent une “politique d’isolement et une forme de traitement psychologique sévère, discriminatoire et sélectif”. “Tout a été entrepris pour le maintenir en prison”, dénonce un de ses frères. Dans la première affaire, rappelons-le, Brahim Laâлами a été jugé le 15 février 2021 et condamné à 2 ans de prison ferme.

Le jugement dans les deux autres affaires a été prononcé le 11 juillet 2021 et l’activiste a été condamné à 2 ans de prison ferme et 200 000 DA d’amende dans chacun des deux dossiers. Brahim Laâлами a été placé sous mandat de dépôt par le juge d’instruction du tribunal de Bordj Bou-Arréridj, le dimanche 4 juillet 2021.

Il a, cependant, bénéficié d’une remise en liberté, le 20 février dernier, dans le cadre de la grâce présidentielle décrétée par M. Tebboune, mais l’activiste a été arrêté une nouvelle fois, en juin dernier, à Aïn Témouchent, alors qu’il tentait de se rendre clandestinement en Espagne.

Il a été condamné à trois mois de prison ferme sans mandat de dépôt dans ce dossier. Mais étant poursuivi dans d’autres affaires, Brahim Laâлами n’a pas été libéré, mais transféré à Bordj Bou-Arréridj.

Figure emblématique du Hirak, Brahim Laâлами, un tailleur de 30 ans, dont l’opposition au régime s’est manifestée quelques jours avant le mouvement populaire du 22 Février 2019, pour dénoncer la candidature à un cinquième mandat de l’ancien président Abdelaziz Bouteflika, ne sortira pas de prison qu’il a déjà connue à maintes reprises depuis le début du mouvement populaire.

liberte-algerie- 12 OCTOBRE 2021 - Des personnalités et des organisations se mobilisent pour RAJ



Des organisations des droits de l'homme, des intellectuels et universitaires, ainsi que des avocats, des journalistes et des militants politiques ont lancé, ce mardi, une pétition de solidarité avec l'association Action-Rassemblement-Jeunesse (RAJ), menacée de dissolution suite à une requête introduite auprès du tribunal administratif d'Alger par le ministère de l'intérieur, et dont le verdict est attendu pour demain.

Les plus de 200 signataires de la pétition « Non à la dissolution de l'association RAJ », ont souligné que «la répression qui s'abat depuis des mois sur les Algériennes et Algériens dont le seul tort est de revendiquer pacifiquement un Etat de droit, démocratique, atteint aujourd'hui une association emblématique de la société civile algérienne : le RAJ - Rassemblement. Actions. Jeunesse ».

Depuis des décennies, note la pétition, « le RAJ représente une jeunesse algérienne, motivée, responsable et agissant pacifiquement et dans le respect des lois, pour la citoyenneté et le changement démocratique en Algérie », relevant également que « de très nombreux jeunes algériens talentueux ont pu trouver, pendant toutes ces années, dans le RAJ, un espace d'expression et d'action là où tout semblait fermé ».

Les signataires de la pétition rappellent aussi que «le RAJ a été et reste l'un des lieux les plus importants en Algérie où pour les jeunes, s'élabore une autre voie que l'évasion (Harga), la violence ou la résignation », et que de ce fait «les attaques irresponsables et infondées que subit cette honorable association visent à fermer cette voie pour ne laisser que ces funestes alternatives ».

Enfin, les pétitionnaires considèrent que «décider la dissolution de l'association RAJ serait une atteinte grave à la liberté d'association et d'organisation garanties par la constitution et les conventions internationales ratifiées par l'Algérie ».

elwatan- 18 OCTOBRE 2021 - Tipaza : Deux ans de prison ferme pour Amira Bouraoui



Le verdict dans le procès en appel de Amira Bouraoui qui s'est tenu il y a une semaine à la cour de Tipaza, a été prononcé aujourd'hui lundi 18 octobre : deux ans de prison ferme dans chacune de ses deux affaires (sans mandat de dépôt).

Le parquet avait requis la confirmation du réquisitoire du procès de première instance à savoir 3 et 5 ans de prison ferme. Finalement le juge a confirmé les verdicts prononcés en mai dernier.

Bouraoui est poursuivi pour « outrage à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, atteinte à la personne du Président de la République, diffusion d'informations susceptibles d'attenter à l'ordre public », dans la première affaire, et « atteinte aux préceptes de l'islam et du prophète » dans la deuxième affaire, comme l'a indiqué le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

liberte-algerie- 18 OCTOBRE 2021 - Près de 300 harraga secourus en mer par les Espagnols



Dans la seule soirée de samedi dernier, les services maritimes espagnols ont secouru pas moins de 147 passagers, tous des Algériens, à bord de 12 embarcations.

Le feuilleton des harraga continue malgré le mauvais temps persistant de ces derniers jours. En effet, il ne se passe pas un jour sans que l'on signale l'arrivée de nouveaux migrants irréguliers sur les côtes espagnoles. Algériens, mais également Marocains, Subsahariens ou originaires du Proche-Orient. Selon le décompte établi par Francisco Jose Clemente Martin du Centre international pour l'identification de migrants disparus (Cipimd), près de 300 personnes, arrivant des côtes algériennes, ont été secourues par les services du sauvetage maritime et de la Garde civile ces 48 dernières heures.

Hier, les services de Salvamento marítimo, (le sauvetage maritime qui a pour objectif principal de s'occuper des opérations de recherche et de sauvetage en zones maritimes espagnoles) et le service maritime de la Garde civile (les gardes-côtes d'Espagne) des îles Baléares ont sauvé deux embarcations transportant 20 harraga dans les eaux de Cabrera (île au sud de Majorque) et à Manacor (deuxième ville de l'île de Majorque). Durant la même journée, le service maritime de la Garde civile d'Almeria a secouru une patera munie d'un moteur Yamaha de 85 CV avec à son bord 12 hommes. Transférée au port de la ville, une personne soupçonnée d'être le pilote de l'embarcation a été arrêtée. Dans la soirée de samedi dernier, les services de Salvamento marítimo et le service maritime de la Garde civile des îles Baléares ont secouru 147 passagers, tous des Algériens, à bord de 12 embarcations.

Ainsi, une centaine de personnes ont été secourues à Majorque et au niveau de l'île de Cabrera et 13 personnes, dont 3 femmes enceintes, à Ibiza. Quelques heures plus tôt, ce sont 73 harraga à bord de six bateaux qui ont aussi été secourus au large d'Alicante. Parmi les migrants, une famille entière dont les deux parents et leurs quatre filles de 5, 7, 13 et 14 ans. 12 autres personnes ont été transférées au port d'Almeria alors qu'à Garrucha, 14 hommes, partis d'Oran

dans la nuit de vendredi à samedi à bord d'une embarcation munie d'un moteur de 115 CV, ont été sauvés à 10 milles de San José (village et port de pêche au centre du parc naturel de Cabo de Gata, dans la province d'Almería). Rappelons que leurs familles avaient alerté sur des difficultés rencontrées par les harraga alors qu'une forte houle s'était formée au large.

À Carthagène, les mêmes services maritimes ont secouru 14 hommes et 3 femmes voyageant à bord de deux bateaux. Le sauvetage maritime d'Alicante a également secouru deux autres embarcations transportant 20 migrants algériens. 12 personnes dont une de nationalité marocaine ont été sauvées par la Garde civile d'Almeria. Parmi ceux qui ont échappé aux patrouilles de la marine espagnole, sept harraga ont été interceptés sur la plage des îles Baléares. Le drame des migrants ne touche pas uniquement l'Algérie puisque le Maroc, lui aussi, continue de payer un lourd tribut à la mer. Une embarcation partie du Maroc en direction de Cadix et transportant 28 personnes a fait naufrage. Les secouristes ont repêché trois survivants. Mercredi dernier, un pneumatique muni d'un moteur de 25 CV qui a pris le départ de Guelmim en direction des îles Canaries, avec à son bord 44 personnes d'origine subsaharienne dont 15 femmes et 2 enfants a disparu en mer.

Lesoiralgerie.com - 18 OCTOBRE 2021 -Extinction de l'action publique à l'encontre de Karim Tabou



La chambre correctionnelle près la Cour de Tipasa a prononcé, lundi, l'extinction de l'action publique à l'encontre de Karim Tabou porte-parole de l'Union démocratique et sociale (UDS) (parti non agréé), l'affaire ayant déjà été jugée par la Cour d'Alger. Le verdict a été prononcé lors d'une séance plénière au cours de laquelle la présidente de la Chambre correctionnelle a tranché en faveur de l'extinction de l'action publique à l'encontre de Karim Tabou, après les délibérations qui se sont déroulées la semaine dernière, en considérant que L'affaire dans laquelle il est poursuivi concerne les mêmes faits et a déjà été jugée par la Cour d'Alger. Le parquet du tribunal de Koléa avait poursuivi Karim Tabou, en septembre 2019, pour "atteinte au moral de l'Armée" et "atteinte à l'unité nationale" avant que le même tribunal ne le condamne, le 7 décembre 2020, à un (1) an de prison avec sursis assorti d'une amende de 100.000 DA. La même juridiction a décidé d'abandonner l'accusation "d'atteinte à l'unité nationale" retenue contre Karim Tabbou. Le représentant du ministère public près la Cour de Tipasa avait requis,

le 11 octobre dernier, une peine de trois (3) ans de pison ferme assortie d'une amende de 100.000DA. Il s'agit des mêmes réquisitions prononcées par le Tribunal de première instance de Koléa en novembre 2020, considérant que les déclarations de l'accusé étaient "dangereuses" dans un "contexte politique sensible". Lors de son procès la semaine dernière, Karim Tabou a rejeté tous les chefs d'accusation retenus contre lui, précisant qu'"il n'ose songer à porter atteinte à l'unité nationale" et qu'il est "un fervent défenseur de l'unité nationale et l'intégrité territoriale". Concernant le chef d'accusation d'"atteinte au moral de l'Armée", il a dit que ses déclarations n'étaient pas dirigées contre l'institution militaire à laquelle "il voue tout le respect".Le procès du 11 octobre au niveau de la Cour de Tipasa, deuxième degré de juridiction, est intervenu après la poursuite en appel de la décision prononcée précédemment.

tsa-algerie.dz - 18 OCTOBRE 2021 - Grève annoncée dans l'Éducation nationale

Le spectre de la grève plane à nouveau sur l'école algérienne. Un arrêt de travail cyclique de deux jours est annoncé par le Conseil national autonome des professionnels de l'Éducation dans les trois paliers (Cnapeste).

La décision a été prise par le conseil national de ce syndicat qui s'est réuni les 15 et le 16 octobre au lycée Frantz-Fanon de Boumerdès. Cette grève est prévue les 2 et 3 novembre prochain.

Le Cnapeste a précisé que cette grève de jours sera reconduite chaque semaine. Cette décision, a ajouté le syndicat dans un communiqué, a comme toile de fond la dégradation vertigineuse du pouvoir d'achat des travailleurs du secteur de l'Éducation.

Pour compenser cette perte de leur pouvoir d'achat, les enseignants réclament une revalorisation des salaires. Sur le volet social toujours, les enseignants des trois paliers interpellent les pouvoirs publics en vue d'accorder « *une priorité absolue* » au dossier du logement de manière à leur garantir une stabilité et un rendement professionnel meilleur.

Le Cnapeste réclame l'ouverture de nouveaux postes budgétaires

Les revendications relatives aux dossiers de la retraite, des œuvres sociales, la médecine de travail et l'actualisation de la prime de zone, sont également réitérées par les enseignants.

Pour remédier à la surcharge du volume horaire que subissent les enseignants, par manque d'effectifs, le Cnapeste réclame des pouvoirs publics l'ouverture de nouveaux postes budgétaires au profit des diplômés et l'accélération du processus de promotion dans le secteur.

Le président Abdelmadjid Tebboune a lancé dimanche 10 octobre un appel aux syndicats pour ne pas « *jeter de l'huile sur le feu* », en demandant d'« *œuvrer, de concert, à construire l'Algérie, loin de toutes formes de discorde* ».

« *Il est inutile de semer l'anarchie et de tenter de faire pression sur l'État pour assurer la prise en charge des revendications* », a-t-il lancé, en affirmant que « *des instructions ont été données à tous les secteurs pour la révision des statuts et des salaires, mais une telle démarche nécessite un peu de temps* ».

Pour améliorer le pouvoir d'achat des Algériens, le président Tebboune a décidé le 3 octobre, de réviser le taux de l'IRG et de relever le point indiciaire dans la Fonction publique.

Il a également demandé au gouvernement de préparer un texte de loi pour réprimer durement les spéculateurs, souvent accusés d'être à l'origine des hausses récurrentes et des tensions sur les produits de consommation.

elwatan- 18 OCTOBRE 2021 - Affaire Djabelkhir : procès reporté jusqu'à décision de la cour constitutionnelle



Le procès en appel de l'islamologue, Said Djabelkhir, est reporté jusqu'à décision de la cour constitutionnelle au sujet de la requête déposée par la défense relative à la constitutionnalité de l'article 144 bis 2 du code pénal sur la base duquel il est poursuivi.

La cour d'Alger a ainsi accepté aujourd'hui, comme l'a indiqué l'avocat Moumen Chadi, « l'envoi de l'exception de procédure à la cour constitutionnelle ». Cette dernière se penchera donc sur la requête de la défense de Saïd Djabelkhir relative à la constitutionnalité de l'article 144 bis 2 sur la base duquel le parquet avait lancé des poursuites à l'encontre de l'universitaire. Cette article, introduit dans le code pénal en 2001, stipule qu'« est puni d'un emprisonnement de trois (3) ans à cinq (5) ans et d'une amende de cinquante mille (50.000) DA à cent mille (100.000) DA, ou l'une de ces deux peines seulement, quiconque offense le prophète (paix et salut soient sur lui) et les envoyés de Dieu ou dénigre le dogme ou les préceptes de l'Islam, que ce soit par voie d'écrit, de dessin, de déclaration ou tout autre moyen». L'universitaire est poursuivi pour « atteinte aux préceptes de l'Islam ». C'est un enseignant universitaire de Sidi Bel Abbes, du nom de Abderazak Boubedjra qui a déposé une plainte contre l'islamologue. En première instance, il avait été condamné au mois d'avril dernier à trois ans de prison ferme (sans dépôt).

tsa-algerie.dz - 21 OCTOBRE 2021 - Emigration clandestine : 701 migrants interceptés en une semaine

En dépit des naufrages et des risques mortels de la traversée de la Méditerranée, les tentatives d'émigration clandestine en direction des côtes sud de l'Europe à partir des côtes algériennes se poursuivent.

Pour preuve, le dernier bilan du ministère de la défense nationale (MDN), paru ce mercredi 20 octobre, fait état de 701 migrants interceptés par les garde-côtes algériens au cours de la semaine du 13 au 19 octobre 2021.

« Les Garde-côtes ont déjoué, au niveau de nos côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 701 individus à bord d'embarcations de construction artisanale », précise le communiqué.

Un chiffre effarant, et largement au-dessus du dernier triste record, enregistré la semaine 12 au 17 août 2021, et au cours de laquelle, selon la même source, 473 candidats à l'émigration clandestine en Europe ont été arrêtés.

Des chiffres inquiétants qui renseignent sur les proportions alarmantes du phénomène de l'émigration clandestine.

Par ailleurs, toujours selon les chiffres communiqués par le ministère de la Défense nationale (MDN), dans ses différents bilans opérationnels, au cours des deux derniers mois, soit du 18 août au 19 octobre, pas moins de 2176 migrants ont été interceptés au large des côtes algériennes alors qu'ils tentaient de rejoindre clandestinement les côtes européennes.

tsa-algerie.dz - 21 OCTOBRE 2021 - L'ex-député du RCD Atmane Mazouz condamné à un an de prison

Le tribunal de Chlef a condamné ce jeudi 21 octobre l'ex-député du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Atmane Mazouz, à une peine d'un an de prison ferme assortie d'une amende de 50 000 DA.

C'est l'intéressé lui-même qui l'a annoncé sur son compte Facebook. Il y dénonce « un dossier monté de toutes pièces ».

En mars dernier, le cadre du RCD avait alors été entendu par la Gendarmerie nationale sur son déplacement qu'il a effectué à Oran en décembre 2019 pour « soutenir les manifestants du Hirak réprimés lors du 44e vendredi ».

En mai dernier, le secrétaire national à la communication au RCD a été auditionné par le juge d'instruction près le tribunal de Sidi Aïch (Béjaïa).

« J'ai été entendu par le juge pendant deux heures sur mes déclarations politiques et mes publications sur ma page Facebook », a-t-il déclaré à sa sortie. Il avait précisé dans des déclarations à la presse que « la justice m'accuse d'incitation à attroupement, d'outrage à corps constitués et d'atteinte à la personne du président de la République ».

elwatan- 25 OCTOBRE 2021 - Détention provisoire prolongée pour Fethi Ghares



Le juge d’instruction près le tribunal de Bab El Oued (Hammamet) a décidé, aujourd’hui lundi 25 octobre, de prolonger la détention provisoire du coordinateur du Mouvement démocratique et social (MDS), Fethi Ghares, pour quatre autres mois, comme indiqué par l’avocat Abdelghani Badi.

Arrêté le 30 juin dernier, avant qu’il ne soit mis sous mandat de dépôt le 1er juillet, Ghares est en attente de la programmation de son procès. Les demandes formulées par ses avocats pour une libération provisoire ont toutes été rejetées.

Le coordinateur du MDS est poursuivi pour « atteinte à la personne du président de la République », « outrage à corps constitué », « diffusion au public des publications pouvant porter atteinte à l’intérêt national », « diffusion d’informations pouvant porter atteinte à l’unité nationale » et « diffusion d’informations pouvant porter atteinte à l’ordre public ».

Lesoirdalgerie.com - 25 OCTOBRE 2021 –26 Syndicats chez le ministre de l'éducation, La fin du bras de fer ?



Les menaces de débrayage et autres préavis de grève ont fini par faire réagir le ministère de l'Éducation nationale. Pas moins de vingt-six formations syndicales sont conviées aujourd'hui à une réunion avec, à l'ordre du jour, l'installation de la commission devant procéder à la révision du statut particulier. Le format choisi par la tutelle n'est pas du goût des syndicats qui lui préfèrent les rencontres bilatérales. Ils sont nombreux à redouter une énième manœuvre, visant à gagner du temps. Nawal Imès - Alger (Le Soir) - C'est au moment où le spectre de la grève plane à nouveau sur le secteur que le ministère de l'Éducation décide de reprendre langue avec les syndicats. Les vingt-six formations syndicales agréées sont attendues ce matin au siège du ministère de l'Éducation pour assister à une cérémonie d'installation de la commission qui aura la charge de réviser le statut particulier. «Protocolaire», commente Meziane Meriane. Pour le coordinateur national du Snapest, l'urgence est ailleurs, expliquant que «nous avons déjà été leurrés un certain temps avec Benghabrit. On avait travaillé au sein d'une commission pendant plus d'une année pour essayer de corriger les bavures contenues dans le statut particulier et il s'est avéré, par la suite, que tout le travail effectué n'a finalement pas été pris en considération. Et quand on a cherché à comprendre, on a appris que la fonction publique n'avait pas donné son aval pour l'ouverture du dossier de la révision du statut. C'était juste un semblant d'ouverture pour calmer les esprits». Espérant que ce scénario ne se répétera pas, Meziane Meriane explique que «maintenant que c'est un engagement du président de la République, on espère que cela sera dans la bonne voie et permettra, une fois de plus, de pointer du doigt les bavures pour les corriger mais surtout une application rapide, il ne faudra pas que ça s'éternise. Il faudra vite faire approuver le statut révisé d'autant que la situation générale du fonctionnaire nécessite une révision urgente pour répondre aux attentes des fonctionnaires qui en attendent beaucoup». Du côté du Satef, son secrétaire général assure être toujours d'accord avec le

principe du dialogue, tout en émettant des réserves sur la forme que prend ce dernier. Boualem Amoura explique en effet que «malheureusement, nous sommes invités en groupes et nous pensons que c'est très difficile de mener des discussions dans ces conditions. Déjà quand nous étions à dix, on avait du mal à nous entendre. Ce format n'est pas adapté. On nous invite pour nous dire qu'ils vont installer la commission de révision en attendant les réunions bilatérales mais nous, ce qu'on demande depuis très longtemps, c'est des discussions bilatérales. Seules les réunions bilatérales peuvent faire avancer le débat. En 2015, on n'était que dix syndicats et on avait mis deux mois et demi pour nous entendre juste sur le règlement intérieur de la commission, avec des réunions hebdomadaires. Sans compter que, lors de la dernière rencontre, on a dû quitter la salle car certains représentants n'avaient rien à voir avec le travail syndical et ont profité de ladite réunion pour demander des privilèges». Ceci pour la forme, quant au fond du problème, le Satef «ne donne pas beaucoup d'importance à la révision du statut. On pense que cela ne va rien apporter pour les travailleurs. Même en passant d'un grade à un autre, le gain est dérisoire, surtout avec l'érosion du pouvoir d'achat. Il faut s'attaquer à cette problématique et à celle du taux de l'IRG».

liberte-algerie- 29 OCTOBRE 2021 - Boumala libéré, Mohamed Mouloudj maintenu en prison



Le militant Fodil Boumala a été remis en liberté conditionnelle, ce mercredi, par la chambre d'accusation près la Cour d'Alger, a appris Liberté auprès de ses avocats. La justice a ainsi procédé au retrait de son passeport, en plus d'un contrôle judiciaire qui prévoit l'obligation d'aller une fois par semaine au commissariat pour un pointage.

Quant à l'affaire des huit mis en cause dans le cadre du MAK placés en mandat de dépôt le 15 septembre à Tizi Ouzou, sept d'entre eux ont été maintenus en détention préventive, y compris le journaliste de Liberté Mohamed Mouloudj, tandis que l'activiste amputé des deux jambes, Abdenour Saidi a été libéré.